



## Centre Hospitalier - 88200 REMIREMONT

### Recherche pour son EHPAD

### **Un Médecin Coordonnateur ou un Médecin Généraliste, Temps partiel (50%)**

#### **obligatoirement inscrit au tableau de l'ordre des médecins**

Remiremont est une ville de 8 000 habitants du département des Vosges (région Lorraine), située dans le nord-est de la France, à environ 30 km d'Epinal et de Gérardmer, 100 km de Nancy et 110 km de l'aéroport Bâle-Mulhouse. Le TGV la relie directement, à raison de deux fois par jour, à Paris.

C'est une ville touristique de moyenne montagne qui possède de nombreux atouts. Elle est très fleurie et très animée en saison. La rue principale, les différentes fontaines, l'Abbatiale, sont autant d'attraits pour les touristes. Pour tous ceux qui aiment la randonnée, Remiremont est idéalement située, toute environnée de magnifiques endroits calmes, avec de superbes points de vue. Les domaines skiables de Gérardmer, de la Bresse et du Hohneck, sont par ailleurs très proches (environ 30-40 minutes).

#### **Présentation de l'Etablissement :**

L'Etablissement a une capacité d'accueil de 374 lits et places dont 229 en MCO :

Principaux chiffres d'activité 2015 :

17 241 séjours ont été réalisés en court séjour,  
24 061 passages ont été enregistrés aux urgences,  
523 sorties SMUR  
6 553 interventions effectuées au bloc opératoire,  
805 naissances  
138 016 consultations externes réalisées

Les missions du centre hospitalier sont assurées par 856.59ETP dont 100.43 ETP médicaux.

#### **Présentation du poste de Médecin Coordonnateur :**

La présence d'un médecin coordonnateur est obligatoire depuis 2005 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le médecin coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge gériatrique des personnes âgées dépendantes en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) appelés à intervenir auprès des résidents.

1, rue Georges Lang - B. P. 30161 88204 REMIREMONT Cedex

Direction des Affaires Médicales : ☎ 03.29.23.40.95 - Télécopieur : 03.29.23.41.40 / Courriel : [valerie.guerre@ch-remiremont.fr](mailto:valerie.guerre@ch-remiremont.fr)

En maison de retraite, les activités du médecin coordonnateur qui, sous l'autorité du responsable de l'établissement, assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sont réparties en 13 missions. Selon l'article publié au Journal officiel en 2011, il :

- Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution ;
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels au sein de l'établissement.
- Evalue et valide l'état de dépendance des résidents ;
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques ;
- Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments ;
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation ;
- Elabore un dossier type de soins ;
- Etablit, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale ;
- Donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ;
- Collabore à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés ;
- Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;
- Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence.

Le médecin coordonnateur ne peut pas exercer la fonction de directeur de l'établissement.

### **Qualification :**

Si le candidat est Médecin Généraliste, trois voies sont possibles pour devenir Médecin Coordonnateur (prise en charge de formations possible par l'établissement) :

- une capacité en gériatrie ;
- un diplôme universitaire de médecin coordonnateur ;
- une attestation de formation délivrée par un organisme agréé.

*Pour en savoir plus, consultez le site de la FFAMCO (Fédération Française des Associations de Médecins Coordonnateurs en EHPAD) : <http://www.ffamco-ehpad.org>*

**Le poste est à pourvoir de suite dans le cadre d'un contrat à définir selon le profil : Médecin Coordonnateur ou Praticien Contractuel à 50% (05 demi-journées hebdomadaires).**

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Madame Marie-Hélène MAITRE, Directeur des Affaires Médicales (Tél : 03 29 23 40 87)  
Mèl : [marie-helene.maitre@ch-ed.fr](mailto:marie-helene.maitre@ch-ed.fr)

Madame Valérie GUERRE, Adjoint des Cadres chargé du Personnel Médical (Tél : 03 29 23 40 95)  
Mèl : Mèl : [valerie.guerre@ch-remiremont.fr](mailto:valerie.guerre@ch-remiremont.fr)

Les candidatures motivées et complétées d'un Curriculum Vitae doivent être adressées à :

Centre Hospitalier  
Direction des Affaires Médicales  
1, rue Georges Lang - BP 30161  
88204 REMIREMONT Cedex  
Mèl : [valerie.guerre@ch-remiremont.fr](mailto:valerie.guerre@ch-remiremont.fr)